

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES 2024 - 2025

CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles)

Filière scientifique : PCSI puis Maths SPE PC / PC* / PSI

Filière Economique et Commerciale Générale (ECG)

La contribution annuelle des familles varie en fonction des revenus des parents.

MODE DE CALCUL

La participation des familles est calculée selon le dernier avis d'imposition connu (à fournir dans le dossier de rentrée).

Si déclarations séparées = cumul des revenus imposables des deux parents.

Vous obtiendrez le quotient en divisant votre revenu imposable par le nombre de personnes fiscalement rattachées :

- 2 parts pour les parents, même si le père ou la mère vit seul,
 - 1 part par enfant fiscalement à charge,
 - 1 part par adulte fiscalement à charge en plus du père et de la mère (sur justificatif).
- (Une copie du livret de famille sera à fournir dans le dossier de rentrée).

Tranche (quotient)		Catégorie	Montant
0	5 000	1	500 €
5 001	7 500	2	1100 €
7 501	10 000	3	1700 €
10 001	12 000	4	2100 €
12 001	13 500	5	2 425 €
13 501	15 000	6	2 730 €
15 001	16 500	7	3 300 €
16 501	19 500	8	3 915 €
19 501	23 000	9	4 945 €
>23 001		10	5 665 €

Contact comptabilité : M. Pascal GAMARD pgamard@saliege.fr 05 67 22 32 22